

# FFPB



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PELOTE BASQUE

## **GUIDE & LIVRET DU CQP « Animateur Pelote Basque »**

Le titulaire d'une CQP Animateur Pelote Basque a vocation à assumer les missions suivantes :

- Accueil des publics avant et après la séance afin d'explicité et transmettre l'information des conditions de déroulement de l'activité et expliquer les règles du jeu et de fonctionnement des séances.
- Encadrement d'une séance : conception et conduite de séance, analyse du jeu après la séance, évaluation des joueurs et autoévaluation de sa séance.
- Dynamisation de l'activité : promotion et mise en place d'actions et d'évènements.
- Intégration de l'activité : participation au fonctionnement de la structure, élaboration d'un rapport d'activité et contribution dans l'élaboration ou la mise en œuvre du projet. Entretien du matériel pour la sécurité des pratiquants.
- Assure la protection des personnes en situation d'encadrement, d'incident ou d'accident.

### **CQP Animateur Pelote Basque – Pourquoi ce CQP ?**

La création du CQP « Animateur de pelote » répond à une double exigence :

- Régulariser la situation d'un grand nombre de personne exerçant en situation irrégulière jusqu'à présent (absence de diplôme professionnel pelote basque).
- Favoriser une « primo » professionnalisation de l'encadrement par ce premier niveau de diplôme professionnel.

Ainsi, CQP Animateur Pelote :

- Complète la filière de formation,
- Permet une élévation des compétences en encadrement en écoles de pelote
- a une durée de formation accessible et compatible avec une activité professionnelle déjà existante ou accessoire.
- rend possible mais pas obligatoire l'encadrement de la pelote contre

rémunération dans les situations professionnelles visées par le CQP.

### **CQP Animateur Pelote Basque – C'est quoi ?**

#### Quel public ?

L'animateur pelote est la personne qui assure l'encadrement des séances de découverte, d'animation et d'apprentissage en pelote basque pour tous publics.

#### Lieu d'exercice ?

Le moniteur de pelote exerce son activité principalement au sein d'associations sportives affiliées à la fédération française de pelote basque ou une fédération multisport et affinitaire ou de structures du secteur privé (centre de vacance, société, microentreprise...)

#### Quelle activité ?

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement correspond à un volume horaire de travail partiel de 360 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel de face à face pédagogique, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter une personne titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II-1 du code du sport (DEJEPS).

#### Quelles obligations en cas d'activité rémunérée ?

L'exercice rémunéré de l'enseignement, de l'animation ou de l'encadrement d'une activité physique ou sportive ou d'entraînement des pratiquants est soumis à une obligation légale de certification (article L212-41 du code du sport) : le CQP Animateur Pelote Basque permet l'exercice d'une activité rémunérée.

Lorsque l'activité est rémunérée :

- le droit du travail doit être appliqué : convention collective nationale du sport (CCNS), code du travail...

- l'affiliation à la sécurité sociale doit être réalisée...
- le salarié doit être positionné en groupe 3 de la grille de classification de la CCNS

### Quel encadrement réglementaire ?

Le CQP Animateur Pelote Basque n'est pas une qualification visée dans les obligations fédérales des règlements généraux de la FFPB.

(Voir annexe descriptive des diplômes)

Le CQP Animateur Pelote Basque relève du cadre réglementé des activités physiques et sportives au sens du code du sport.

Toute personne désirant exercer la fonction d'Animateur Pelote Basque doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans lequel elle compte exercer son activité (art. R212-85 du code du sport). La déclaration est à renouveler tous les cinq ans. La Direction Départementale en charge de cette compétence, délivre une carte professionnelle d'éducateur.

### **Un CQP, quel contenu de formation ?**

Les compétences du titulaire du CQP Animateur Pelote Basque se structurent autour de 5 activités et sont détaillées dans le livret référentiel plus loin.

La formation se déroule sur 160 heures avec 80 heures en centre de formation et 80 heures en situation professionnelle dans une structure (club, comité, ligue...) avec un tuteur reconnu par l'organisme de formation.

### **Comment accéder à la formation ?**

Le CQP Animateur est accessible par la voie du parcours en formation continue, en contrat de professionnalisation, par candidature individuelle ou par expérience.

La formation est dispensée par le CNF FFPB ou des organismes de formation habilités par le

FFPB délégataire du CQP Animateur Pelote Basque.

### Exigences préalables pour l'entrée en formation

Le candidat au CQP « Animateur Pelote Basque » doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans à la date de délivrance du CQP.
- Être titulaire d'une attestation de Prévention et secours civiques de niveau 1 secours (PSC1), certifications de secours en équipe de niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou d'autres qualifications admises en équivalence (AFPS, attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU), en cours de validité ou certificat de sauveteur secouriste du travail (SST).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à l'encadrement et la pratique de la Pelote Basque de moins d'un an.

### Des allègements de formation

Après un positionnement individuel, des allègements de formation pourront être envisagés sans dispenser des épreuves d'évaluations.

### L'accès à la formation par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 1 année d'expérience professionnelle ou bénévole de 1607 heures<sup>1</sup> en lien indirect ou direct ce CQP Animateur Pelote sur les 6 dernières années peuvent déposer une demande de VAE auprès de la FFPB.

Les demandes de VAE sont disponibles auprès de la FFPB.

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/>

## Évaluation et Certification ?

### La Formation

La formation menant au CQP Animateur Pelote Basque peut être assurée par la FFPB.

La FFPB, à travers une commission nationale d'habilitation, peut également habilitier des organismes de formation pour organiser des sessions de formation. La décision d'habilitier un organisme de formation est prise au regard des critères exprimés par un dossier d'habilitation qui répond au cahier des charges de la délégation d'un CQP. Cela permet de garantir une bonne organisation des sessions de formation ainsi que l'enjeu d'insertion professionnelle le cas échéant.

### L'Évaluation

L'organisme de formation organise les épreuves d'évaluation. Une commission d'évaluation a la charge d'évaluer les candidats.

Les modalités d'évaluation sont fixées par le règlement du CQP et reprise dans le livret référentiel de compétence. Ils seront remis en stagiaire dès le début de la formation.

Pour obtenir le CQP, il faudra réussir l'ensemble des épreuves mentionnées dans le livret référentiel des compétences. Une session rattrapage pourra avoir lieu en cas d'échec à la session initiale.

### La Certification

La FFPB a reçu délégation de la CPNEF de la branche sport pour mettre en œuvre la certification du CQP Animateur Pelote Basque. Des jurys nationaux dont la composition est proposée par la FFPB et est validée par la CPNEF valident les résultats des épreuves certificatives des commissions d'évaluation.

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentants de la CPNEF collège salariés,
- Un ou deux représentants de la CPNEF collège employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

**RNCP34514 - CQP ANIMATEUR DE PELOTE BASQUE**  
**REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION**  
**OC SPORT – CPNEF SPORT**

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'EVALUATION	CRITÈRES D'EVALUATION
<b>1. Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité</b>			
<b>A1 .– Accueil des publics avant et après la séance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information du les conditions de déroulement de l'activité</li> <li>- Explication des règles</li> </ul>	<b>C1.1 –</b> Se présenter et présenter l'activité Pelote Basque (logique interne, règles du jeu) et le cadre de son intervention.  <b>C1.2</b> Écouter les besoins et attentes des publics afin de réaliser un diagnostic sur les besoins des pratiquants tout en respectant les prérogatives de son intervention.  <b>C1.3</b> Communiquer de façon appropriée et positive avec les publics selon les situations et les besoins du public afin de démarrer la séance dans des conditions favorables à l'apprentissage.  <b>C.1.4</b> Expliquer les règles de vie en club en s'appuyant sur les comportements citoyens et le respect du règlement afin de les faire respecter.	<b>Observation au poste de travail :</b>  Les compétences relevant des activités « <i>Accueil</i> » sont évaluées en situation de travail sur la base des éléments indiqués par le tuteur à l'aide d'une grille d'observation	<b>Qualité de la présentation :</b> <b>Le candidat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réglementation en vigueur au regard de son intervention est respectée. (Déclaration d'éducateur sportif, affichage obligatoire, respect de la hiérarchie au regard d'un organigramme)</li> <li>- Les éléments incontournables à la sécurité des usagers (port des lunettes, ou casques le cas échéant, distances et espaces de sécurité par rapport aux trajectoires des pelotes) sont évoqués.</li> <li>- Les informations fédérales ou ministérielles utiles sont connues et respectées. . :</li> </ul>

CQP ANIMATEUR PELOTE BASQUE OC SPORT – CPNEF SPORT  
 Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation  
 27/03/2020

	<p>C.1.4 Choisir le matériel adapté aux nouveaux pratiquants afin de susciter des progrès et de maintenir la motivation.</p> <p>C.1.5 Veiller à la sécurité des personnes et en particulier des enfants jusqu'à la fin de la prise en charge.</p> <p>C.1.6 Anticiper sur les effectifs de la prochaine séance en s'appuyant sur des outils informatiques et numériques afin de la construire en bonnes conditions.</p>	<p>documents et numéros utiles pour préserver l'intégrité morale et physique des joueurs et plus particulièrement des jeunes mineurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le candidat propose des adaptations liées aux contraintes usagers : public handicapé, maladies, blessures, âge...</li> <li>- Anime avec enthousiasme son accueil et sa prise en charge du public.</li> <li>- Les informations utiles pour le bon fonctionnement de la structure sont communiquées.</li> <li>- Les règles de vie club et le respect des acteurs sont mis en œuvre :</li> <li>- Le candidat montre le bon exemple.</li> <li>- Fait référence aux échéances futures (entraînements, compétitions).</li> <li>- Le candidat est conscient de ses responsabilités avant, pendant et après la séance</li> </ul>
--	--	---

2. Encadrement de séances en Pelote Basque en respectant le matériel, la sécurité des pratiquants et des tiers et les règles qui dirige le jeu			
<p><b>A2 –Encadrement d'une séance :</b> analyse du jeu après la séance et</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception de séance</li>   <li>- Conduite de séance</li>   <li>- Évaluation des joueurs</li>   <li>- Autoévaluation</li> </ul>	<p>C.2.1 Concevoir et mettre en œuvre des situations en pelote basque adaptés aux publics en s'appuyant sur la connaissance des caractéristiques du public afin conduire une séance adaptée.</p> <p>C.2.2 Intervenir dans le cadre de la séance en s'appuyant sur le questionnement, l'écoute, l'observation tout en faisant preuve d'adaptation pour provoquer de la réussite aux apprentissages souhaités.</p> <p>C.2.3 Conduire et animer avec enthousiasme sa séance afin de mobiliser la motivation des joueurs et ainsi faciliter engagement et progrès.</p> <p>C.2.4 Développer l'esprit sportif et le respect mutuel en mettant les joueurs dans les conditions optimales d'écoute et d'engagement afin de faire de la pelote un support éducatif comme pédagogique.</p> <p>C.2.4 Évaluer les participants par le questionnement régulier avec les pratiquants avant pendant et après l'action pédagogique et s'autoévaluer dans sa pratique professionnelle en verbalisant les temps forts et temps faibles de la séance.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mise en situation professionnelle (45 minutes) suivie d'un entretien : 2 évaluateurs</b></p> <p>Cette épreuve permet d'évaluer « l'encadrement de séances de pelote »,</p> <p>Présentation et conduite d'une séance d'apprentissage en école de pelote de 45 minutes</p> <p>Un entretien d'une durée de 30 minutes, portant sur la séance, permettra de revenir sur les choix pédagogiques et attitudes du candidat.</p> <p>L'évaluation se fera en structure.</p>	<p><b>Le candidat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixe des objectifs pédagogiques.</li> <li>- Utilise des consignes.</li> <li>- Énumère clairement des comportements attendus.</li> <li>- Prévoit des évolutions.</li> <li>- Motive et encourage les joueurs.</li> <li>- Fait référence aux apprentissages antérieurs.</li> <li>- Propose des évolutions et adaptations.</li> <li>- Respecte les étapes de la séance : échauffement global et spécifique, jeu dirigé/jeu libre, exercices/jeu à thème.</li> <li>- Est pertinent dans les supports utilisés.</li> <li>- Évalue le pratiquant (progrès, évolution...).</li> <li>- Analyse sa démarche pédagogique et son efficacité avec le public (prospectives...).</li> </ul> <p><b>Les situations correspondent aux objectifs visés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elles sont adaptées au public.</li> <li>- les choix et informations communiqués sont pertinents.</li> <li>- les apports sont clairs</li> </ul>

3. Dynamisation dans et autour de l'activité en sécurité et intégration dans le fonctionnement de la structure			
<p><b>A3 .-Dynamisation de l'activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promotion d'actions et d'évènements.</li> </ul>	<p>C.3.1 Construire un cycle pédagogique en s'appuyant sur les connaissances des joueurs et du jeu avec son tuteur et l'encadrement du club dans la perspective d'un projet partagé.</p> <p>C.3.2 Participer à l'organisation et à l'évaluation des premiers niveaux techniques de la pelote basque.</p> <p>C.3.3 Encourager les pratiquants à s'engager en communiquant sur les événements et sur le calendrier des événements du club. afin de fidéliser le public.</p> <p>C.3.4 Accompagner les pratiquants dans l'évènement en donnant des conseils afin de garantir la réussite de ce dernier.</p> <p>C.3.5 Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants en s'appuyant sur communication préparée et organisée.</p>	<p><b>Rapport d'activité (10 pages minimum) et un entretien de 30' dont 15' de présentation et 15' de questions :</b></p> <p><b>2 évaluateurs</b></p> <p>Il est demandé au candidat afin de rendre compte de la « <i>dynamisation</i> » et « <i>intégration</i> » au sein de la structure par la présentation du rapport d'activité suivi d'un entretien.</p> <p>La durée de l'entretien est de <b>30 minutes</b> (15 minutes de présentation et 15 minutes de questions).</p> <p>Cet entretien permet notamment d'évaluer le niveau d'engagement du candidat dans la structure, ses compétences relatives à la mise en place d'une action qui répond aux besoins de la structure, de maîtrise des connaissances attendues en matière de législation, de réglementation, d'histoire et d'organisation de la pelote en France.</p>	<p><b>Le candidat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifie les caractéristiques du public, ses points forts, points faibles et ses besoins.</li> <li>- Propose un cahier pédagogique organisé en cycle et présentant les séances et les situations clés.</li> <li>- Prépare et organise la répartition des tâches pour une évaluation.</li> <li>- Évalue les sportifs avec des critères clairs et partagés de tous.</li> <li>- Transmet la documentation et les informations des différents évènements.</li> <li>- Participe à l'animation structuré de l'évènement.</li> <li>- Conçoit et partage des outils pour évaluer l'action.</li> <li>- Traite et synthétise les données.</li> <li>- Oriente les pratiquants vers la bonne pratique.</li> <li>- Instaure un climat favorable dans la pratique</li> </ul>
<p><b>A4 .-Intégration de l'activité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation au fonctionnement de la structure</li> <li>- Élaboration d'un rapport d'activité</li> <li>- Contribution dans l'élaboration ou la mise en œuvre du projet.</li> </ul>	<p>C.3.6 S'intégrer dans sa structure en s'appuyant sur le travail d'équipe et en se situant dans l'organigramme et partenarial afin participer à son fonctionnement.</p> <p>C.3.7 Autoévaluer ses interventions en s'appuyant sur les supports pédagogiques afin de réguler son potentiel d'action dans la structure.</p> <p>C. 3.8 Apprécier la satisfaction des pratiquants en</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit clairement son rôle et ses missions</li> <li>- Identifie son responsable dans la structure.</li> <li>- Travaille avec son tuteur ou référent pédagogique.</li> <li>- S'investit dans les différentes actions</li> <li>- Participe aux réunions de la structure.</li> </ul>



<p>- Entretien du matériel pour la sécurité des pratiquants.</p>	<p>questionnant afin d'apprécier son intervenant au regard des attentes du public</p> <p>C.3.9 Rendre compte des actions en établissant un bilan des actions menées et en communiquant oralement ou par écrit auprès des responsables.</p> <p>3. 10 Préparer les espaces ou matériels en s'appuyant sur les installations (mur et lignes) et les instruments pédagogiques adaptés pour fédérer et fidéliser les différents publics.</p> <p>3.11. Assurer l'entretien courant du matériel en vérifiant la qualité des pelotes, des instruments et les supports pédagogiques utilisés.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Entretien de 30 minutes :</b></p> <p>2 évaluateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse la satisfaction du public objectivement</li> <li>- Dialogue et échange avec les acteurs</li> <li>- Rend compte des d'actions</li> <li>- S'exprime clairement à l'oral.</li> <li>- Argumente de manière structurée dans l'échange</li> </ul>
<p><b>A5.– Assure la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident.</b></p>	<p>C.3.9 Assurer la gestion des incidents en intervenant avec l'ensemble de l'encadrement pour restaurer une situation normale.</p> <p>C.3.10 Alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes.</p> <p>C.3.11 Protéger les blessés et le groupe en cas de besoin.</p> <p>C3.12 Repérer les situations à risque et leur possible évolution en intervenant sur l'aménagement de la situation et les consignes à donner aux usagers.</p> <p>C3.13 Intervenir pour restaurer une situation normale en sensibilisant les pratiquants aux risques inhérents à la pratique afin d'assurer une pratique en sécurité.</p> <p>C.3.14 Mettre en place des mesures de protection des personnes pour : la protection et l'alerte, les hémorragies, les positions d'attente, la perte de connaissance, l'arrêt cardiaque.</p>	<p>Cet entretien permet notamment d'évaluer ses compétences relatives à la mise en place d'une action qui répond aux besoins de la structure, de maîtrise des connaissances attendues en matière de législation, de réglementation, d'histoire et d'organisation de la pelote en France</p> <p>Le PSC1 valide les compétences C3.9, C3.10, C.3.11 et C.3.14 de l'activité 5</p>	<p><b>Le candidat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connait les principes courants de protection des personnes.</li> <li>- Respecte les procédures d'alerte.</li> <li>- Respecte les procédures à suivre pour gérer la situation autour de l'accident.</li> <li>- Observe et identifie les situations à risque</li> <li>- Ajuste ses consignes ou l'aménagement de la situation.</li> <li>- Présente clairement les situations à risque en fonction de la spécialité et les conditions de pratique.</li> </ul>

**Annexe descriptive des niveaux des diplômes en lien avec la Pelote Basque au regard des critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles**

Niveaux	Diplômes	Compétences (1-Savoirs, 2-Savoir-faire, 3-Responsabilité et autonomie)
Niveau 3 (anciennement V)	CQP animateur Pelote Basque	1- Connaissances couvrant des faits, principes, processus et concepts généraux, dans un champ d'activité déterminé. 2- Effectuer des activités et résoudre des problèmes en sélectionnant et appliquant des méthodes, outils, matériels et informations de base, dans un contexte connu 3- Organiser son travail dans un environnement généralement stable. Adapter les moyens d'exécution et son comportement aux circonstances. Évaluer sa contribution dans le collectif de travail.
Niveau 4 (anciennement IV)	BPJEPS Activités Physique pour tous	1- Large gamme de connaissances pratiques et théoriques en lien avec le champ professionnel considéré. 2- Effectuer des activités nécessitant de mobiliser un éventail large d'aptitudes. Être capable d'adapter des solutions existantes pour résoudre des problèmes précis. 3- Organiser son travail de manière autonome dans des contextes généralement prévisibles mais susceptibles de changer. Prendre en compte les interactions avec les activités connexes. Participer à l'évaluation des activités.
Niveau 5 (anciennement III)	DEJEPS Pelote Basque	1- Connaissances spécialisées et approfondies, régulièrement actualisées. 2- Maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité dont les limites sont connues, pour concevoir des solutions à des problèmes nouveaux. Analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts. Transmettre le savoir-faire et des méthodes. 3- Prendre des initiatives pour gérer des projets ou accomplir des activités dans un contexte imprévu. Encadrer une équipe. Gérer une unité. Autoévaluer ses propres performances.
Niveau 6 (anciennement II)	DESJEPS Pelote Basque	1- Connaissances avancées dans un champ professionnel. Compréhension critique de théories et de principes. 2- Analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique. Dégager des solutions et les argumenter. Collaborer avec des experts. Capitaliser et formaliser des savoir-faire et des méthodes. 3- Organiser son travail dans des environnements complexes et changeants. Concevoir et organiser des processus de travail. Développer les compétences individuelles et collectives de son équipe.